



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire\*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : Journée mondiale de la statistique

## Journée mondiale de la statistique

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, élaboré en application de la décision 2013/235 du Conseil économique et social, propose, à la suite d'un processus de consultations organisé à l'échelle mondiale, d'organiser la Journée mondiale de la statistique le 20 octobre 2015 avec pour thème « La statistique au service de la prise de décisions et du développement ». La Commission de statistique est invitée à approuver cette date ainsi que le thème proposé. Le paragraphe 9 du présent rapport énumère les autres points à examiner au cours des débats.

\* E/CN.3/2014/1.



## **I. Historique**

1. Dans la décision 41/109 qu'elle a adoptée à sa quarante et unième session, la Commission de statistique a approuvé la date du 20 octobre 2010 pour la célébration de la première Journée mondiale de la statistique, autour du thème de la « Célébration des nombreuses avancées de la statistique officielle » et des valeurs fondamentales de service, d'intégrité et de professionnalisme. Après la célébration de la première Journée mondiale de la statistique, le 20 octobre 2010, la Commission s'est félicitée et réjouie, à sa quarante-deuxième session, dans sa décision 42/101, du succès planétaire rencontré par la Journée mondiale de la statistique et de son effet positif de sensibilisation à l'importance des statistiques officielles. Suite à ce succès, à sa quarante-troisième session, en mars 2012, la Commission a confirmé que la Journée mondiale de la statistique serait célébrée tous les cinq ans, comme l'avait recommandé son bureau, la prochaine Journée étant prévue pour 2015.

## **II. Projet concernant la célébration de la Journée mondiale de la statistique en 2015**

2. Pour préparer l'édition 2015 de la Journée mondiale de la statistique, la Division de statistique a envoyé aux États Membres une lettre datée du 12 novembre 2013 pour solliciter leurs vues sur la date de la célébration et leurs suggestions concernant le thème de la Journée. Elle a reçu 41 réponses, qui comportaient à la fois de nombreuses suggestions concernant la date de la célébration et des propositions de thème général.

### **A. Date de la célébration**

3. Plus de la moitié des 52 réponses reçues dans le cadre de la consultation mondiale organisée sur la Journée de 2015 ont suggéré de conserver la même date qu'en 2010, à savoir le 20 octobre. Les principaux arguments avancés étaient la cohérence et le fait que le 20 octobre pourrait alors être déclaré Journée mondiale de la statistique, tous les cinq ans. Plusieurs autres dates ont en outre été suggérées à plusieurs reprises dans les réponses reçues : il s'agit du 15 février, du 15 mai et du 15 octobre 2015, qui proposaient une séquence numérique intéressante, tout comme le 20 octobre 2010. Bien que d'autres dates aient été mentionnées par les pays ayant répondu, aucune n'a recueilli plusieurs suffrages.

### **B. Thèmes proposés**

4. Au cours du processus de consultations, la Division de statistique s'est vu proposer de nombreux thèmes pour la Journée, lesquels peuvent être regroupés en quatre grandes catégories. Le plus populaire, qui a recueilli 14 mentions sur les 52 réponses, était « La statistique au service de la prise de décisions et du développement ». L'année 2015 étant celle de la communication des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de nombreux pays ont suggéré qu'il serait bon de lier d'une façon ou d'une autre ces deux événements, ce qui permettrait au grand public de comprendre comment la

statistique sert à élaborer et à orienter la politique générale d'un gouvernement. Parmi les réponses reçues, les trois suggestions ci-après ont chacune obtenu quatre ou cinq mentions : « Faut-il faire confiance aux statistiques? », « Défis de la statistique à l'ère de la société de l'information » et « Le b.a-ba de la statistique ». En outre, les cinq idées suivantes ont obtenu chacune deux mentions : « La statistique et les migrations », « Créer des statistiques », « Les statistiques au service de la lutte contre les effets des changements climatiques », « Réalisations nationales dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement » et « Statistiques sociales : obtention d'informations statistiques à partir des résultats d'un recensement ». Enfin, les thèmes « Mégadonnées : la révolution des données », « Les statistiques sur les jeunes », « Coopération internationale et renforcement des capacités statistiques à l'échelle mondiale » et « Des statistiques pour un monde meilleur » ont été chacun mentionnés une fois. Il faut également noter que 11 pays n'ont pas fait de recommandation particulière dans leurs réponses.

5. La célébration de la Journée mondiale de la statistique sera organisée autour d'un thème unique, mais il importe toutefois de préciser qu'elle restera une manifestation décentralisée. Cela signifie que chaque pays pourra organiser la célébration à l'aide des matériaux qui correspondent le mieux à sa propre réalité, tout en essayant d'établir un lien entre ses idées et le thème général de la Journée et en s'appuyant sur le matériel élaboré et fourni par la Division de statistique.

### **III. Modalités de la célébration**

6. Comme demandé par la Commission et indiqué ci-dessus, la célébration de 2015 sera décentralisée, comme cela avait été le cas pour la première en 2010; la Division de statistique élaborera du matériel, notamment des affiches, des brochures et des documents d'information, qu'elle distribuera aux divers pays. Elle créera un site Web consacré à la Journée et fournira, dans la mesure du possible, une assistance en termes de publicité, en organisant des séminaires et des ateliers et en participant à des manifestations spéciales.

### **IV. Procédure d'approbation de l'édition 2015 de la Journée mondiale de la statistique par l'Assemblée générale**

7. En 2011, la Commission a souligné que le mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/267, dans laquelle elle avait décidé de proclamer le 20 octobre 2010 Journée mondiale de la statistique, avait concouru de manière décisive à appeler l'attention des décideurs politiques au plus haut niveau sur la question de la statistique officielle. La Commission a donc suggéré d'obtenir une décision analogue de l'Assemblée pour les prochaines Journées mondiales de la statistique. Plus précisément, afin de ménager suffisamment de temps pour les préparatifs, il a été suggéré d'obtenir cette décision en 2014 au plus tard pour la Journée de 2015 et ainsi de suite pour les suivantes, avec une périodicité de cinq ans.

8. Dans ce contexte, le Secrétariat a informé la Division de statistique que les projets de résolution proclamant des journées ou des années spéciales ne pouvaient

être soumis que par les États Membres, et non par des organes subsidiaires ou d'autres entités des Nations Unies. Pour des raisons de procédure, la Commission n'est donc pas en mesure de recommander au Conseil économique et social ou à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution proclamant la deuxième Journée mondiale de la statistique. Par conséquent, il est proposé que la présidence de la Commission, avec l'appui du Bureau ainsi que des membres et observateurs, présente un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée. Une proposition de projet de résolution figure en annexe au présent rapport.

## **V. Points pour examen lors des débats**

### **9. La Commission est invitée :**

- a) À désigner le 20 octobre 2015 comme Journée mondiale de la statistique;**
- b) À formuler des observations sur le thème proposé « La statistique au service de la prise de décisions et du développement »;**
- c) À demander à la Division de statistique de fournir aux pays les orientations utiles et d'assurer la coordination nécessaire à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la statistique et d'organiser la publicité autour des événements prévus;**
- d) À formuler des observations sur le projet de résolution figurant en annexe au présent rapport.**

## Annexe

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 64/267 du 3 juin 2010,

*Rappelant également* le rapport du Secrétaire général à la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session, ainsi que la décision \_\_\_ de la Commission, par laquelle elle a approuvé la proposition visant à proclamer le 20 octobre 2015 Journée mondiale de la statistique,

*Saluant* la longue histoire de la statistique officielle et le rôle de facilitation joué par l'Organisation des Nations Unies depuis la création, en 1947, de la Commission de statistique, chargée de favoriser l'élaboration de statistiques à l'échelon national et l'amélioration de leur comparabilité, de coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistique, de créer des services centraux de statistique au Secrétariat, de donner des avis aux divers organes des Nations Unies sur des questions d'ordre général relatives à la réunion, à l'analyse et à la diffusion des données statistiques, et de favoriser le perfectionnement des statistiques et des méthodes de statistique en général,

*Sachant* qu'il importe au plus haut point de disposer, au niveau national, de capacités durables en matière de statistique, qui permettent de produire en temps voulu des statistiques et indicateurs fiables mesurant les progrès accomplis par le pays, élément indispensable sur lequel fonder la prise de décisions avisées et le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et de tout programme mondial de développement élaboré à l'avenir, et ce, aux niveaux national, régional et international,

*Rappelant* la résolution 2006/6 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 2006, intitulée « Renforcement des capacités statistiques », dans laquelle le Conseil a invité les États Membres, le système des Nations Unies, les organismes internationaux et les organisations et pays donateurs à aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités nationales en matière de statistique,

*Rappelant également* que l'approbation récente des Principes fondamentaux de la statistique officielle par l'Assemblée générale, le \_\_\_, a marqué une étape décisive dans la codification et la promotion des valeurs fondamentales en matière de statistique officielle,

*Notant* que de nombreux États Membres et certaines régions rendent déjà honneur à la statistique officielle au moyen d'initiatives nationales et régionales diverses, notamment en y dédiant un mois, une semaine ou une journée, ou en organisant des manifestations, et se félicitant de leur appui et de leur disposition à coordonner ces manifestations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Décide* de proclamer le 20 octobre 2015 Journée mondiale de la statistique, avec pour thème général « La statistique au service de la prise de décisions et du développement »;

2. *Invite* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, notamment les instituts de

recherche, les médias et les producteurs et utilisateurs de statistiques officielles, à célébrer dignement la Journée mondiale de la statistique;

3. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à la réalisation des projets de l'Organisation des Nations Unies concernant la célébration de la Journée mondiale de la statistique en 2015 et de porter la présente résolution à l'attention de l'ensemble des États Membres et des organismes des Nations Unies;

4. *Prie également* le Secrétaire général de présenter à la Commission de statistique, à sa quarante-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution et sur les enseignements tirés de la Journée mondiale de la statistique.

---